

Finances locales

Le budget de la ville est un acte essentiel pour la commune et reflète les moyens et les ambitions de la municipalité.

Il prévoit les dépenses que les services de la Ville pourront réaliser dans l'année et leur répartition entre les grandes missions de la commune (écoles, solidarité, sport, culture...) en fonction des priorités définies et des projets en cours.

De même le budget fixe le niveau des ressources attendues des partenaires de la Ville (Etat, Métropole de Lyon, ...) et le niveau des impôts qui seront répartis entre les contribuables.

Le budget est voté par le conseil municipal chaque année au cours du premier trimestre.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Consultez le rapport présenté lors du dernier débat d'orientations budgétaires, au conseil municipal du 15 décembre 2021.

LE BUDGET

Le budget 2022 a été présenté et voté lors du conseil municipal du 8 février 2022.



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue

de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser